

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1783

**Artikel:** D'Ouchy à Bellerive, arrêt Musée des Beaux-Arts : où il est question de plage publique, quand bien même l'eau est encore froide  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012511>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

recevabilité des demandes sont assez restrictifs. A première vue, l'éventail paraît large: le congé peut être consacré à un «ressourcement» ou à un «perfectionnement professionnel». Mais le ressourcement se limite à «des activités socio-éducatives, socio-culturelles ou humanitaires», et le perfectionnement professionnel ne peut

comprendre que des activités «liées aux disciplines enseignées ou en pédagogie générale».

Il faut donc du temps pour qu'une telle offre trouve sa place. Il faut la faire connaître, donner des exemples aux enseignants, traiter les demandes avec ouverture – il peut être extrêmement «ressourçant» d'entreprendre

une formation dans un autre domaine que celui de ses branches enseignées (séminaire d'anthropologie, d'histoire de l'art, d'économie, etc.). C'est à cela que devraient œuvrer les syndicats et associations professionnelles, dont une responsabilité première est de contribuer à la qualité du métier et de sa pratique, dans ses dimensions non uniquement financières.

## D'Ouchy à Bellerive, arrêt Musée des Beaux-Arts

*Où il est question de plage publique, quand bien même l'eau est encore froide*

André Gavillet (09 juin 2008)

La construction d'un nouveau musée vaudois des Beaux-Arts est un investissement justifié, une pièce indispensable de l'équipement culturel. Nous l'avons écrit ici même quand beaucoup en doutaient. Mais aujourd'hui ce n'est plus l'objet d'un débat de cénacle. Le référendum est lancé. S'il aboutit, le peuple tranchera. Et pour le convaincre, les acteurs joueront avec costumes, manifeste contre manifeste, la culture et son rôle dans une société mercantile, les rives du lac, bien public inaliénable. L'éloge des Beaux-Arts auquel répliquera l'Aménagement du territoire. Majuscules contre majuscules.

Or ce débat est stérile tant que l'implantation du Musée n'a pas été analysée jusqu'à ses dernières conséquences, dans un périmètre élargi. Car cette mise à plus grande échelle est encore possible. Elle dépend prioritairement de la Ville de Lausanne. On ne votera, si le référendum aboutit, qu'en

novembre et, d'autre part, ne sera décidé que l'octroi d'un crédit pour financer «*les études du projet définitif*». Les délais sont donc suffisants pour afficher les intentions, qui donneraient un sens urbanistique au choix du site.

### Les piétons-promeneurs sacrifiés

Une volonté constante du législateur et des municipalités est de rendre accessible à tous les rives du lac. Entre Ouchy et Pully, il fallut beaucoup de patience, de persévérance, pour imposer ce droit de passage aux propriétaires privés dont le terrain était dévalorisé.

Mais, à l'ouest d'Ouchy, un cheminement de même nature est rendu impossible par trois obstacles – majeurs. D'abord la Sagrave, qui exploite les graviers du Léman et qui décharge ses chalands au cœur d'Ouchy. Puis les clôtures, les bureaux, les hangars de la Compagnie générale de

navigation (CGN) et enfin les bains de Bellerive, qui sont certes publics mais réservés aux seuls usagers. Le cheminement le long de la plage n'est rendu aux promeneurs qu'en morte saison.

### Agrandir le plan

En arrière-plan de ce parcours d'obstacles, un parking du type Park-and-Ride, toujours complet, une vaste place des fêtes, servant le plus souvent de parking complémentaire. Même si l'on tient compte de quelques points positifs – le quai de la Sagrave accessible quand les grues ne sont pas en action ou encore l'allée d'arbres majeurs qui domine la place des fêtes – le bilan de l'aménagement des rives accessibles aux promeneurs est désastreux, le pire étant le rejet des piétons sur une route à haute densité de trafic derrière les bains de Bellerive.

Entre Ouchy et Vidy, l'espace

demeuré libre, ouvert sur le lac, est précisément l'esplanade de Bellerive. On ne peut l'occuper (les opposants diront l'obstruer) sans restituer aux promeneurs non pas une simple compensation, mais une amélioration fondamentale, c'est-à-dire d'Ouchy à Vidy un cheminement longeant le lac sans obstacle.

### **Les aménagements nécessaires**

Entre la capitainerie d'Ouchy et l'extrémité de la digue délimitant le bassin de la Sagrave et de la CGN, il est facile d'imaginer une passerelle amovible. L'exposé des motifs du Conseil d'Etat en chiffre le coût à un million, mais précise du même coup que cette

construction ne fait pas partie du projet. On peut imaginer ce parcours sur les digues et la jetée, qui serait une récréation de la situation d'avant les comblements, sous la forme d'une présentation de la vie du lac; tant l'exploitation des graviers que la navigation font partie de l'histoire de Lausanne et du Léman.

Mais l'obstacle majeur demeure les bains de Bellerive. C'est une des grandes réalisations de la première majorité rouge à Lausanne (1936-39). Mais ce bien (bain) public accorde un privilège contestable à ceux qui en jouissent. Compte tenu de la piscine à double bassin offerte aux usagers, seule une infime minorité désire nager dans le

lac même. Il ne serait pas trop contraignant que ces amateurs du large sortent et rentrent par un portail aménagé pour un contrôle automatique. Ainsi, par exemple, pourrait être conciliées plage clôturée et promenade piétonne.

Pour lever ces obstacles, il faut une volonté politique. Le référendum l'oblige à se manifester clairement. Avant que le débat ne s'ouvre, il est nécessaire que les Vaudois et les Lausannois, par un engagement des autorités responsables, sachent que le Musée des Beaux-Arts à Bellerive sera le relais d'un parcours piéton en bord de lac, ininterrompu, d'Ouchy à Vidy.